



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppression de l'enseignement de la technologie en classe de sixième

Question écrite n° 5500

Texte de la question

M. Thomas Cazenave appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les inquiétudes générées par l'annonce de la suppression de l'enseignement des cours de technologie en classe de sixième. La volonté du Gouvernement de créer, au profit des élèves de sixième, des sessions de soutien ou d'approfondissement en français et en mathématiques contribue à l'impératif d'améliorer le niveau des élèves dans ces enseignements fondamentaux et transversaux. Toutefois, l'enseignement de la technologie reste fondamental dans la compréhension des enjeux actuels et des défis auxquels on fait face. Cet enseignement permet également de susciter des vocations dans les domaines essentiels que sont les sciences de l'ingénieur et le numérique, qui sont également des métiers d'avenir. Cette discipline est, enfin, l'affaire de professeurs dévoués, inquiets suite à cette annonce pour l'avenir de leur profession. Il lui demande donc comment s'assurer de la valorisation de cet enseignement et de la juste considération des professeurs de technologie.

Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Cazenave](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5500

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1323

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3114